REPUBLIQUE FRANCAISE

RTOM LTMAGNE ET VOLCANS (PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Délibération n°27 Effectif légal du conseil

communautaire: 60

Nombre de conseillers

en exercice: 60

Nombre de conseillers présents ou représentés : 57

Nombre de votants : 57

Date de convocation : **03 novembre 2020**

Date d'affichage du compte-rendu: **18 novembre 2020**

Budgets Eau et Objet: Assainissement: durée des amortissements

L'AN deux mille vingt le mardi 10 novembre 2020, le conseil communautaire, convoqué le 03 novembre 2020 s'est réuni en visio-conférence, à 18 heures 30 minutes,

sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, titulaires.

Mme GRENIER Arlette suppléante.

ABSENTS EXCUSÉS:

Absents représentés ou suppléés :

- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- -Mme DUPONT Laurence a donné pouvoir à M DERSIGNY Eric,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- -M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- -Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- -M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de MALAUZAT, remplacé par Mme GRENIER Arlette, suppléante, Absents:
- M BOISSET Jean-Pierre
- Mme PANIAGUA Murielle
- Mme PERRETON Régine

<> <> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance : M BELDA José

Rapport n°27 - Budgets Eau et Assainissement : durée des amortissements

Vu le projet de loi adopté définitivement le 7 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le rapport n°20201110.00 du conseil communautaire de RLV du 10 novembre 2020 approuvant les modalités d'organisation du conseil communautaire en visioconférence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétence « eau » et « assainissement »,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 en date du 13 décembre 2018 arrêtant les statuts de Riom Limagne et Volcans (RLV),

Considérant que depuis le 1er janvier 2020, RLV exerce à titre obligatoire les compétences Eau Potable et Assainissement au sens des dispositions de l'article L.2224-7 du CGCT, ainsi que gestion d'Eaux Pluviales Urbaines au sens des dispositions de l'article L.2226-1 du même code, sur l'intégralité du périmètre communautaire,

Considérant qu'à ce titre elle doit définir ses propres règles d'amortissement qui s'appliqueront aux investissements réalisés à compter de 2020,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, approuve les durées d'amortissements indiquées ci-après :

IMMOBILISATIONS CONCERNEES	DUREE
Immobilisations incorporelles	
Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans
Logiciels	3 ans
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10 ans
Immobilisations corporelles	
Matériel roulant léger	5 ans
Matériel roulant lourd	8 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique et autres immobilisations corporelles	5 ans
Mobilier	10 ans
Plantations d'arbres	10 ans
Immeubles de rapport	25 ans
Installations générales – agencements et aménagements divers	10 ans
Aménagements de voirie	5 ans
Réseaux d'assainissement	60 ans
Réseaux d'eau	60 ans
Stations d'épuration (ouvrage de génie civil)	60 ans
Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation	30 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	40 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de ventilation	15 ans
Organes de régulation (électroniques, capteurs)	8 ans
Etalement des subventions perçues	Sur la même durée que l'amortissement des biens

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme. A Riom, le 12 novembre 2020

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20201110-DELIB2020111027-DE Date de réception préfecture : 20/11/2020 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20201110-DELIB2020111027-DE Date de réception préfecture : 20/11/2020